

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUADELOUPE
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
ZAC de Bologne, Calebassier
97100 BASSE TERRE

Basse Terre, le 4 mai 2018

Le directeur régional
des Finances publiques

aux

Affaire suivie par Corinne Barboux
corinne.barboux@dgifp.finances.gouv.fr
☎ 05 90 99 14 01

Agents de catégorie C administratifs de la
DRFIP de la Guadeloupe

Objet : Mouvement local de mutation des Agents de catégorie C administratifs
Date de prise de fonctions : 1er septembre 2018

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'organisation du mouvement local de mutation à effet du 1er septembre 2018.

Elle concerne :

- ✓ à titre obligatoire : les agents mutés ou affectés dans le cadre du mouvement national ;
- ✓ à titre facultatif : les agents qui souhaitent changer d'affectation locale.

I. CONDITIONS LIEES A L'AFECTATION

Seuls les agents affectés sur leur service actuel depuis au moins un an à la date du 1^{er} septembre 2018 peuvent participer à ce mouvement.

Les agents peuvent solliciter au moyen de la fiche de vœux jointe, un poste au sein de leur résidence d'affectation nationale (RAN) en respectant leur mission/structure d'affectation obtenue dans le cadre du mouvement national.

Cas particuliers

- ✓ Les agents C affectés en direction et qui souhaiteraient changer de service à l'intérieur de la direction ne relèvent pas du mouvement local. Ils peuvent cependant émettre des souhaits.
- ✓ Agents nommés à la disposition du directeur (ALD) :
Ces agents n'ont pas vocation à obtenir une affectation sur un poste fixe. Ils feront toutefois connaître leurs souhaits qui seront, dans la mesure du possible, pris en compte lors des choix opérés dans le cadre de l'action départementale de renfort des services.

II. POSTES DE TITULAIRES VACANTS

Les postes de titulaires vacants à pourvoir sont ceux dont la vacance sera effective à compter de la date du mouvement. Cela étant, des vacances pouvant résulter du mouvement local, **il est très fortement conseillé aux agents de postuler sur tous les postes susceptibles de les intéresser**. Les affectations sur les postes vacants ou libérés lors du mouvement local au sein d'une même RAN seront effectuées en tenant compte, en priorité, de l'ancienneté administrative sous réserve, le cas échéant, de l'intérêt du service et des agents.

Les agents seront affectés en qualité de titulaires à hauteur des emplois implantés au TAGERFiP.

III. MODALITES DE DEROULEMENT DU MOUVEMENT LOCAL

Seules les demandes exprimées à l'occasion du présent mouvement seront prises en considération.

Pour participer au mouvement local, les agents ont ainsi à leur disposition une fiche de vœux (annexe 1).

Vous trouverez ci-joint pour rappel, la liste des missions/structures et des services correspondants (annexe 2).

Les fiches de vœux des agents seront exprimés dans l'ordre de préférence.

Elles seront transmises à la division des ressources humaines par courriel avec copie à votre responsable de service à l'adresse suivante :

drfip971.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

L'objet du courriel devra être : Mouvement C / 1^{er} septembre 2018 / Votre nom / votre n°DGFIP.

J'attire votre attention sur le strict respect de cette procédure. A défaut, vous vous exposez à ce que votre demande ne soit pas prise en compte.

Les fiches doivent être transmises pour le **mercredi 23 mai 2018** au plus tard, délai de rigueur.

En raison du calendrier contraint, toute fiche transmise hors délai ne pourra être exploitée.

Pour tout renseignement sur ce mouvement local, votre interlocutrice est :

- Mme Corinne BARBOUX, Tél: 05.90.99.14.01

Pour le directeur régional des finances publiques

Signé

David BARES
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources